

1155

Vendredi 23 juin 1961.

Réunion du Conseil des ministres de
l'AELE du 26 au 28 juin 1961 à Londres.

Département politique.) Proposition du 22 juin
Département de l'économie publique.) 1961 (annexe).

Vu le rapport du département politique et du département
de l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De prendre note du rapport de ces deux départements et de l'approuver à titre d'instructions à la délégation suisse;

2. De charger:

M. F.T. Wahlen, président de la Confédération, en sa qualité
de chef du département de l'économie publique,

M. Hans Schaffner, conseiller fédéral,

accompagnés des collaborateurs dont ils estimeront avoir
besoin, de représenter la Suisse à la réunion ministérielle
du conseil de l'AELE.

Extrait du procès-verbal au département politique (5); au département de l'économie publique (chef 1, secrétariat 2, division du commerce 5), et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Wahlen

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Berne, le

A u C o n s e i l f é d é r a l

Réunion du Conseil des ministres de l'AELE
du 26 au 28 juin 1961 à Londres.

Les ministres de l'AELE se réuniront à Londres les 26, 27 et 28 juin prochains au sein du Conseil de l'AELE en vue d'examiner une série de questions dont les principales seront:

- a) le problème du marché européen intégré;
- b) l'accélération du processus de réduction des droits de douane prévu dans la Convention de Stockholm.

Le problème du marché européen intégré.

A l'ordre du jour de la réunion ministérielle figurera un rapport que le secrétaire général a préparé sur le rapprochement des Six et des Sept, compte tenu des vues échangées entre les hauts fonctionnaires des pays membres de l'AELE. Un réexamen de l'ensemble de la question a été rendu nécessaire par les développements récents.

Depuis la visite que le Premier Ministre britannique, M. Macmillan, avait rendue au Chancelier Adenauer les 10 et 11 août 1960 à Bonn, les discussions bilatérales entre d'une part les experts britanniques et d'autre part les experts allemands, puis les experts italiens et enfin, au début de

cette année, les experts français, se sont multipliées. Dans le même temps, le parti de ceux qui, en Grande-Bretagne, préconisent une union étroite avec le Continent, a paru se renforcer. Le sentiment de l'urgence d'une solution a gagné le gouvernement et tout particulièrement le Premier Ministre et le Foreign Office. Ce sentiment d'urgence est né beaucoup moins de la nécessité de résoudre rapidement le problème de la division économique de l'Europe que des progrès réalisés au sein des Six, sous l'impulsion du général de Gaulle vers l'établissement d'un système de consultations politiques entre les Six. Les Britanniques ont de tout temps dénoncé les risques politiques inhérents à la division économique. Leurs craintes devaient naturellement se concrétiser face au système de consultations politiques dont le général de Gaulle, malgré certaines oppositions, en particulier celle des Pays-Bas, poursuit méthodiquement la mise en place.

Une impulsion soudaine à l'évolution qui se dessinait devait être donnée par le résultat des entretiens Macmillan-Kennedy en avril 1961 ou plus exactement par le compte rendu qu'en ont donné le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires économiques au Département d'Etat, M. George Ball, ainsi que le secrétaire du Trésor, M. Dillon. Alors que l'ancienne administration s'était prononcée contre un rapprochement des Six et des Sept, par crainte des discriminations commerciales qui pourraient s'exercer à l'encontre des exportations américaines, la nouvelle administration, sans cesser d'être hostile à un arrangement considéré par elle comme purement commercial, se déclarait favorable à une adhésion du Royaume-Uni à la CEE en raison du renforcement de l'unité politique de l'Europe que cette adhésion ne manquerait pas d'entraîner. Les indications qui furent données unilatéralement à la presse par les représentants de l'administration américaine sur le résultat des entretiens Macmillan - Kennedy laissèrent entendre que les Etats-Unis favoriseraient également l'adhésion d'autres pays européens à la CEE et accepteraient des accords d'association entre les pays neutres et la CEE.

- 3 -

La prise de position publique des Etats-Unis fit déferler une avalanche de commentaires dans tous les pays intéressés dont l'effet immédiat fut très préjudiciable à l'AELE. On imagina que le Royaume-Uni avait décidé de passer armes et bagages à la CEE. On prétendit que M. Macmillan avait fait pression sur le président Kennedy pour que celui-ci s'emploie, lors de sa visite au président de Gaulle, à le convaincre de la nécessité d'un accord entre le Royaume-Uni et la CEE. L'opinion publique dans la plupart des pays de l'AELE partenaires du Royaume-Uni crut que celui-ci allait se retirer de l'AELE. Bref, on supputa la fin imminente de l'AELE.

Les déclarations faites par les représentants du Cabinet britannique, notamment par le Premier Ministre, aux termes desquelles le Royaume-Uni, dans ses efforts de rapprochement avec la CEE, tiendrait compte de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et ne prendrait une décision qu'après les avoir dûment consultés, rassérénèrent quelque peu les esprits. La notion de "pont" à construire entre la CEE et l'AELE fut remise dans une perspective plus nuancée. Utilisée comme image pour faire comprendre le but et le rôle de l'AELE, elle s'était cristallisée en une formule préfabriquée d'association, bien qu'elle ne représentât qu'une des solutions possibles.

L'éventualité d'une adhésion du Royaume-Uni à la CEE pose néanmoins la question du sort des autres pays de l'AELE et de l'avenir de cette Association. Aussitôt après l'entretien Macmillan-Kennedy, le Danemark a fait connaître publiquement qu'il demanderait son adhésion au Marché Commun dès que le Royaume-Uni aurait pris une décision à cet effet. A l'opposé, la Suède a réagi avec vigueur en proposant à une réunion récente des hauts fonctionnaires de l'AELE l'adoption d'un plan d'association économique multilatérale dont les Etats membres de l'AELE pourraient tous ensemble proposer la négociation aux Etats de la CEE. L'une des idées à la base du plan suédois était de préserver pour les pays neutres la possibilité d'adhérer en qualité de membres de pleins droits à une association de caractère exclusivement économique. Cette tentative

- 4 -

de la Suède s'est heurtée à l'opposition du Royaume-Uni qui considère comme très faibles les possibilités d'un accord sur une telle base et qui en outre désire trouver une solution qui lui permette de réaliser ses objectifs politiques sur le Continent. De fait, il faut bien reconnaître que dans les circonstances présentes, les chances d'une solution économique multilatérale sont quasi inexistantes. Le professeur Müller-Armack, qui avait lui-même élaboré un plan de ce type, sur l'ordre du professeur Erhard, a déclaré dans une conférence publique à Stockholm que son plan était dépassé, ainsi que le plan suédois, et il l'a retiré de l'ordre du jour du Comité spécial de la CEE chargé de l'examen des relations de la Communauté avec les pays tiers.

Le rapport du secrétaire général de l'AELE, élaboré après consultation des hauts fonctionnaires, expose l'alternative : association essentiellement économique d'une part ou accession à la CEE du Royaume-Uni et de certains membres de l'AELE et négociation d'une association économique avec la CEE pour d'autres pays de l'AELE, d'autre part. L'essentiel de la note du secrétaire général consiste à signaler les dangers pour la cohésion des pays de l'AELE de la seconde solution envisagée et à indiquer les mesures que les pays membres devraient prendre pour se garder de ces dangers. Ces mesures pourraient être en résumé :

- a) Une déclaration commune des pays de l'AELE montrant que l'offre de certains d'entre eux de négocier leur accession à la CEE fait partie d'un plan concerté.
- b) Une coordination des pays de l'AELE tout au long de la négociation.
- c) Un engagement de maintenir l'AELE au moins jusqu'au moment où des arrangements satisfaisants répondant aux divers intérêts légitimes auront été élaborés par voie de négociations afin que tous les pays de l'AELE soient à même de participer dès la même date à un marché européen intégré.

- 5 -

Le secrétaire général recommande également que pour renforcer leur cohésion, les pays membres de l'AELE décident d'accélérer la démobilité tarifaire au sein de l'AELE.

L'accélération du processus de réduction des droits de douane

Le rythme de réduction des droits de douane visée dans la Convention de Stockholm a été calqué sur le rythme adopté dans le Traité de Rome. Le motif à la base de ce choix était que les Etats membres de l'AELE ne devaient pas être en retard dans la démobilité tarifaire par rapport aux Etats membres de la CEE afin qu'aux différents problèmes à résoudre pour associer les Six et les Sept ne vienne pas s'ajouter celui de la disparité des efforts d'intégration économique. A la suite des derniers développements, il est devenu toujours plus impérieux pour les pays de l'AELE de démontrer leur volonté de progresser dans la voie du marché européen intégré aussi rapidement. Psychologiquement, l'AELE regagnera une partie du crédit que lui ont fait perdre les déclarations américaines et elle assurera les opinions publiques de la volonté des Etats membres de l'AELE de ne pas se laisser dévier de la route qu'ils ont choisie sous prétexte qu'une nouvelle forme d'entente avec les Six pourrait être explorée.

Au niveau des hauts fonctionnaires tous les pays, avec une exception, ont laissé entendre qu'ils seraient prêts à accepter une nouvelle réduction de 10 % des droits de douane, conformément à la Convention de Stockholm, au 31 décembre 1961 afin de porter à 40 % les réductions totales qui sont effectuées à cette date, comme les Etats membres de la CEE en ont décidé en ce qui les concerne. Le représentant de la Norvège a fait valoir qu'en raison des élections qui se tiendront en Norvège en automne prochain, son gouvernement ne sera pas en mesure de prendre prochainement une décision d'accélérer la réduction des droits de douane.

- 6 -

Le représentant du Danemark a souligné que, dans l'intérêt commun, son gouvernement était en faveur d'une décision d'accélération mais qu'il ne pourrait espérer la prendre que si une certaine réciprocité était accordée au Danemark sous la forme de concessions dans le secteur agricole. A cet effet, le gouvernement danois a fait parvenir aux gouvernements britannique, suédois et suisse une note par laquelle il leur fait connaître ses revendications. Il est demandé à la Suisse de consentir, dans le cadre de l'accord bilatéral avec le Danemark conformément à l'article 23 de la Convention de Stockholm, à l'abolition de droits de douane sur les importations d'oeufs, de volaille morte et de fromage. En outre, la Suisse est priée d'accepter de soumettre au régime tarifaire prévu pour les produits industriels la pectine et les "ice-cream" (les "ice-cream" contenant du cacao étant déjà soumis au régime tarifaire de la zone).

Position de la Suisse

La solution par laquelle le Royaume-Uni chercherait à réaliser un accord avec les Six par voie d'adhésion à la CEE pose à la Suisse des problèmes délicats. La Suisse devrait vraisemblablement se borner à conclure un traité d'association avec la Communauté européenne afin de maintenir son indépendance dans toute la mesure requise par sa politique de neutralité.

Les difficultés de négocier une formule d'association constituant une exception par rapport au type général d'accord n'autorisent cependant pas la Suisse à s'opposer à un rapprochement entre les Six et les Sept. Son intérêt bien compris consiste plutôt à observer attentivement si cette voie nouvelle peut effectivement conduire à un accord, à faciliter les efforts de rapprochement dans la mesure où elle le peut, à coordonner étroitement son action avec celle des autres partenaires de l'AELE, notamment avec ceux qui se trouvent dans une position semblable à la sienne, et, le moment

- 7 -

venu, à engager telles négociations qui paraîtront les mieux adaptées à la situation.

Les propositions du secrétaire général de l'AELE représentent une première mesure d'action commune et de coordination. A ce titre, elles devraient donc recevoir l'appui de la délégation suisse.

En ce qui concerne l'accélération des réductions tarifaires, la délégation suisse devrait également accepter toute accélération correspondant à celle que les Six ont déjà décidée ou pourront encore décider. Les négociations dont le gouvernement danois a demandé l'ouverture ne pourront pas être terminées avant la réunion ministérielle. La délégation suisse devrait néanmoins pouvoir se prononcer positivement sur le principe des négociations.

Nous vous

p r o p o s o n s

1. de prendre note du présent rapport et de l'approuver à titre d'instructions à la délégation suisse;
2. de charger:

Monsieur F.T. Wahlen, Président de la Confédération,
Monsieur H. Schaffner, Conseiller fédéral,
accompagnés des collaborateurs dont ils estimeront avoir besoin, de représenter la Suisse à la réunion ministérielle du Conseil de l'AELE.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
sig. Wahlen

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
sig. Petitpierre